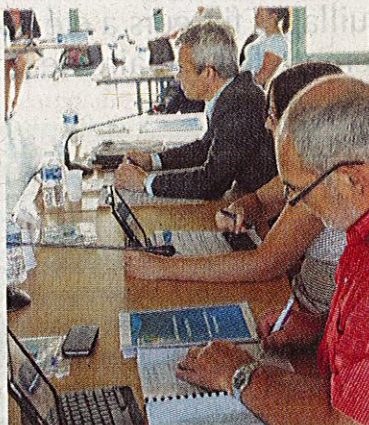


Adoptée à l'unanimité !

Conseil communautaire. Après deux heures de débat, les élus ont réussi à se mettre d'accord sur une délibération d'ordre financier.

Jeudi soir, les élus de Dieppe-Maritime ont approuvé plusieurs délibérations, en conseil communautaire, à la salle Acadie du stade Jean-Dasnias. Le point le plus important portait sur le fonds national de péréquation intercommunal et communal, dont le but est de réduire les inégalités financières entre collectivités. Il est possible, pour les communes membres de l'Agglo, de suivre la répartition dite de « droit commun », telle que proposée par les services préfectoraux. Ou bien d'opter pour une répartition dérogatoire libre mais qui doit, alors, être votée, avant le 30 juillet, à l'unanimité. Le conseil a suivi cette voie, après bien des échanges, plus ou moins cordiaux, entre élus de la nouvelle et de l'ancienne majorité.

Après la présentation assez technique de cette nouvelle répartition permettant de générer des recettes supplémentaires de dotations de l'État, par le directeur du service financier de l'Agglo, Aurélien Bateux, la maire d'Offranville, **Imelda Vandecandelaere** a exprimé son désaccord : « Vous nous



Une délibération passée dans la douleur

proposez de changer les règles mais nous n'avons pas eu de réunion de bureau ni de commission des finances.» L'élue a peur que ces calculs se fassent « au détriment des communes », elle souhaite qu'une réunion sur le sujet soit organisée la semaine prochaine. Ou bien « qu'il soit écrit noir sur blanc que la base des montants des compensations reste la même ». Dans le cas contraire, elle s'abstiendra, assure-t-elle. Par ailleurs, « nous ne disposons pas du texte de la délibération qui va être soumise au vote », pointe, de son côté, **André Gautier**, élu de

l'opposition au conseil municipal de Dieppe. Et, « sur le fond : ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est ce que le président Brument a proposé inlassablement pendant trois ans et que la Ville de Dieppe a toujours rejeté, poursuit-il. Aujourd'hui (jeudi, N.D.L.R.), nos voix sont indispensables. Nous avons deux choix possibles : le rejet, soit la même position que les élus communistes dieppois et arquais ont adopté durant ces trois dernières années ; soit l'approbation. Nous pouvons refuser aujourd'hui ce que nous avons toujours refusé hier... Mais notre territoire n'a que trop souffert de ces positions stupides et bloquantes qui ont fait perdre du temps et de l'argent à l'Agglomération. » Et l'élu de conclure : « C'est pourquoi notre vote sera celui de l'intérêt communautaire. » Avant de donner leur avis, les conseillers ont attendu que leur soit parvenu le « texte exact de la délibération ».

Après deux heures de débat, cette nouvelle répartition, appliquée sur une année dans un premier temps, a été approuvée à l'unanimité.